



Envoyé en préfecture le 30/10/2025
Reçu en préfecture le 30/10/2025
Publié le
ID : 038-213805161-20251029-25DEC058-AU

décision du maire
N°25DEC058
27 octobre 2025

Pôle ressources
Service juridique

Avenant n°6 au marché n°2022FCS02 « SERVICES D'ASSURANCES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA COMMUNE DE LA TRONCHE ET SON CCAS » - LOT 1 « DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES »

Pages :
1/1

Le maire de la Ville de La Tronche,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

Pièce jointe :
Avenant n°6

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération en date du 25 mars 2024 portant délégations données au maire au titre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Télétransmis en préfecture le :

Vu le lot n°1 « Dommages aux biens et risques annexes » du marché n°2022FCS02 relatif aux services d'assurances pour le groupement de commandes entre la Commune de La Tronche et son CCAS, notifié le 28/11/2022 à la SMACL Assurances,

Vu le projet d'avenant n°6,

Considérant que le Maire est chargé, sous le contrôle du conseil municipal, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser par avenant la mise à jour de l'état du patrimoine de la Commune pour une nouvelle superficie globale de 20 210 m² qui sera prise en compte au 1er janvier 2026 ;

Décide

Article 1 : de signer l'avenant n°6 au lot n° 1 « Dommages aux biens et risques annexes » » du marché « Services d'assurances pour le groupement de commandes entre la Commune de La Tronche et son CCAS » relatif à la mise à jour de l'état du patrimoine de la Commune avec la **SMACL Assurances, 141 avenue Salvador Allende, 79000 NIORT.**

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le maire,
Bertrand Spindler

